

CHOISIR - LA CAUSE DES FEMMES, Manuel (qui en réalité ne paraissait que tous les 2 ou 3 mois) du Mouvement Choïcien, Présidents Gizèle Halimi et Michèle Chevaker - N° 44 - Sept - Oct - Nov 1979

LES ENFANTS en MORCEAUX



« Dans le passé tous les enfants naissent contre la volonté des parents »



« Il y a le logement mal conçu »

« L'enfant martyr souffre moins que ses parents maltraitants. »

« Une fille violée par son père est toujours consentante »

« C'est toujours la MERE qui fourre sa FILLE dans le lit de son PERE ».

« Un père incestueux n'est pas une brute mais un petit garçon. »

« Ce n'est pas la FEMME BATTUE qu'il faut aider, mais son MARI. »



« Ce sont des enfants de milieux défavorisés... »

LES ENFANTS en MORCEAUX

enquête réalisée par :
Annie Brunet
Béatrice Jade
et Christine Pecqueur

Dans le cadre de l'année de l'enfant et suite à notre précédente enquête parue dans le N° 42, il nous a semblé opportun de parler des enfants maltraités par leurs parents, et d'avoir l'avis des milieux officiels sur ce sujet. Il y a 25 à 30.000 cas signalés chaque année en France, dont 2.000 mortels. Ces chiffres n'englobent évidemment pas la totalité des cas, dont la majorité reste ignorée. Nous avons donc interrogé différentes personnes qui sont confrontées à ces problèmes, et nous vous les présentons dans l'ordre chronologique de leur apparition au cours d'une enquête. Comme vous le verrez, leurs réponses sont parfois contradictoires, nous vous les livrons intégralement...



Commissaire LEFEUVRE

Brigade de la Protection des mineurs

Question - Nous allons commencer par vous demander le rôle de la Brigade des Mineurs ?

Réponse - Nous nous occupons essentiellement de la protection des mineurs et de la prévention de la délinquance juvénile. Nous protégeons les enfants contre tous les crimes et délits que l'on peut commettre à leur endroit. Cela va des coups, de l'inceste, de l'abandon dans un lieu solitaire ou non, et aussi de la non présentation de l'enfant dans un cas de divorce, et bien sûr, des détournements de mineurs. En plus de ce rôle de protection, nous détectons les mineurs en danger physique et moral, à savoir si le milieu éducatif est satisfaisant. Par ailleurs, nous nous occupons de la déchéance parentale, et aussi de savoir si un enfant placé reçoit bien la visite de ses parents, ou s'il y a un danger d'abandon de leur part, auquel cas il faut envisager une adoption. Nous sommes également chargés de rechercher tous les mineurs en fugue. Depuis deux ans, nous avons créé un nouveau service de prévention, pour éviter que des jeunes ne tombent dans la délinquance.

Q. - Avez-vous des enfants qui viennent se plaindre des sévices que leur infligent leurs parents ?

R. - Oui, cela arrive dans les commissariats de quartier. Mais vous savez, la Police inspire toujours une certaine crainte aux enfants. Nous sommes alertés surtout par les services scolaires, les services sociaux, les voisins, les grands parents ou bien la femme, lorsqu'elle est tellement victime de son mari et que celui-ci frappe également les enfants. Car la Police représente pour un enfant le prolongement de l'autorité paternelle, même si le père est maltraitant. Bien sûr, le problème est différent pour les adolescents. Par contre, les femmes contractuelles qui surveillent la sortie des écoles nous signalent des cas d'enfants qui semblent maltraités. Elles ont de très bons contacts avec les gosses, parce qu'elles sont femmes, mais aussi, du fait qu'elles sont toujours là, elles sont familières aux enfants.

Q. - Renvoie-t-on automatiquement l'enfant maltraité, celui

qui a déjà huit ou dix ans et qui est en âge de s'exprimer, à son foyer parental ?

R. - Nous n'avons pas de politique déterminée. Tout dépend des violences et de leur caractère habituel. Tout dépend également de la personnalité des gens qui occasionnent ces violences. Si les violences sont graves, brûlures avec un fer par exemple, il est évident que l'on ne va pas rendre l'enfant à sa famille. Le gros problème, c'est que l'enfant que l'on retire à son milieu familial peut devenir l'objet culpabilisant des parents, et être définitivement rejeté par eux. Nous prenons donc de grandes précautions, et ce qui nous intéresse, c'est le sort du gosse. Mettre les parents en prison ne résoud rien. Si c'est le père, la mère se trouve seule avec les enfants, sans argent ou presque. Elle doit donc travailler et mettre les gosses en nourrice. Si c'est la mère qui est emprisonnée, le père doit également se débrouiller avec les gosses. Il faut donc prévoir toutes ces conséquences. Ce qui est important aussi c'est de savoir comment l'enfant ressent les coups. Dans le milieu antillais, par exemple, les gens ont une manière éducative très brutale. On ne peut pas retirer un enfant qui supporte des violences qui font partie de sa vie culturelle, de ses habitudes, et qui ne s'en plaint pas, car par ailleurs il existe une réelle chaleur affective qui permet son plein épanouissement. Il vaut mieux retirer un enfant qui ne reçoit pas de gros coups, mais qui n'est pas aimé, plutôt que de retirer un enfant qui reçoit des corrections qui nous paraissent excessives, mais qui bénéficie par ailleurs d'une ambiance familiale très chaleureuse.

Q. - Que pensez-vous de la loi suédoise qui interdit de frapper un enfant ?

R. - Je suis horrifié qu'on puisse ériger en délit le fait qu'un père donne une paire de claques à son fils. C'est un abus de protection. Les Suédois ont la plus forte criminalité d'Europe, ce n'est donc pas un exemple. Ils ont également de nombreux suicides d'enfants.

Q. - Y a-t-il du sadisme chez les parents maltraitants ?

R. - Oui, cela existe. J'ai vu des gosses attachés et baillonnés dans une baignoire toute la journée parce que la mère voulait sortir. Il y a du sadisme et aussi de l'inconscience, comme cette femme qui a laissé mourir de faim son enfant de trois ans. Elle est incapable de s'en occuper. Je crois que dans les maternités, on devrait aider les mères à supporter les cris de leur enfant, une bonne mère doit savoir supporter l'enfant qui crie la nuit...

Q. - A condition que l'enfant soit voulu, non ?

R. - C'est un autre problème.

Q. - Pas tout à fait, il y a des femmes qui ne désirent pas d'enfant or, nous savons que la contraception est extrêmement difficile dans certains milieux.

R. - Oui, mais enfin toutes les femmes qui ne veulent pas d'enfant ne les martyrisent pas. Dans le passé tous les enfants naissaient contre la volonté des parents et ils n'étaient pas pour cela maltraités.

Q. - Pouvez-vous nous faire le portrait de l'enfant fugueur ?

R. - Il appartient à tous les milieux, c'est un enfant en difficulté avec soi-même, ou avec la famille — La fugue est un moyen d'expression de malaise. C'est la sonnette d'alarme. L'enfant est soit caractériel et ne supporte aucune autorité, soit rejeté par sa famille ou son cercle amical. Il souffre de trop d'autorité ou d'absence totale d'autorité.

Q. - Existe-t-il en France des communautés d'enfants qui vivent en marge de la vie scolaire et familiale ?

R. - Non, ça je puis vous l'assurer.

Q. - Que pensez-vous de l'Association S.O.S. Enfants qui vient de disparaître ?

R. - Et bien, justement il existe des Associations qui récupè-

rent les enfants en fugue. Il y a en ce moment, chez certaines personnes, une négation du rôle de la famille. Au nom d'une pseudo-philosophie, on prétend que l'enfant ne peut pas s'épanouir dans une ambiance familiale, parce que victime en quelque sorte de trop de contrôle. Ces gens sont en général des personnes qui ont été malheureuses dans leur enfance. Au départ, l'idée est généreuse. Mais si vous voulez, il y a des filles notamment qui ont épuisé toutes les institutions dans lesquelles elles étaient placées et qui se réfugient dans ce genre d'associations.

Il y a une revendication normale chez les jeunes d'une plus grande liberté. Cela fait partie de la nature même de l'adolescent qui se construit en s'opposant. Ils s'opposent donc à leur famille ce qui est normal. Mais ce que recherchent les jeunes c'est un cadre de référence, qui n'est ni le laxisme, ni l'autoritarisme, mais simplement une autorité. Alors leur dire qu'ils sont totalement libres, est extrêmement dangereux, car ils n'arrivent pas à se forger et par ailleurs, c'est les tromper car ils se heurteront toujours à des règles.

Q. - Est-il arrivé qu'un jeune adolescent en vienne à tuer l'un de ses parents pour se défendre ?

R. - Non, jamais. Ce qui arrive parfois c'est que le frère aîné, ou la soeur aînée tue l'un des parents qui martyrise le plus petit.

Q. - Avez-vous des cas d'inceste ?

R. - Hélas oui pas mal, encore qu'on ne découvre pas toutes les affaires d'inceste qui existent. Il y a des cas en milieu rural, mais également à Paris et dans les grandes villes. Dites-vous bien que très souvent, la mère est complice. Elle préfère que ce soit sa fille qui supporte les assauts sexuels de son mari, plutôt qu'elle-même. Il y a inceste avec le frère également, mais c'est moins courant. Nous avons eu le cas d'un père qui a fait un enfant à sa fille, et qui ensuite a couché avec sa petite fille.

Q. - Par qui êtes-vous averti ?

R. - En général ce sont les filles à partir du moment où elles connaissent un autre homme. Elles ont un appui, l'amant ou le fiancé accepte par ailleurs très mal le récit des expériences sexuelles de sa compagne, et la pousse à porter plainte. C'est une forme de jalousie si vous voulez. Mais il y a aussi des faits incestueux à répétition dans une même famille. La fille aînée a été victime de son père, et lorsqu'elle quitte la maison, la petite soeur la remplace et ainsi de suite.

Q. - Et la mère lui arrive-t-il de porter plainte ?

R. - Quelquefois oui.

Q. - On nous a dit que les filles étaient plus ou moins consentantes ? Est-ce vrai ?

R. - Il ne faut pas exagérer ! Quel est le consentement dans ces histoires ? La fille est obligée de subir les assauts du père, parce que c'est le père. Il n'y a donc pas viol si vous voulez, il n'y a pas violence. C'est plutôt une forme de chantage que subit la fille, une mise en condition, ou pour ne pas être battue. Souvent elle le fait pour faire plaisir à sa mère, pour ne pas lui faire de peine. Une seule fois j'ai vu une réelle affection entre le père et la fille, une entente physique totale, qui n'existe pas dans les autres cas d'inceste. Alors là, c'est la mère qui s'est plainte, par jalousie.

Q. - Avez-vous des cas d'inceste sur de très jeunes enfants ?

R. - Hélas oui, des choses effrayantes sur des fillettes de cinq ans, six ans. Alors là, oui, c'est du viol. En général, le père est alcoolique, ou malade mental. Sinon les choses se passent à la puberté.

Q. - Dans quel milieu trouve-t-on le plus d'incestes ?

R. - Dans tous les milieux, seulement dans les milieux bourgeois on envoie la fille en Angleterre, ou chez des grands parents, et on étouffe le scandale. Dans une famille d'ouvriers, il

n'y a pas d'autre solution, si l'on veut protéger la gamine, que de porter plainte. Ce qu'il faut savoir, et c'est très curieux, c'est que les pères incestueux, sont des êtres faibles dominés par leur femme. Ils ne peuvent donc pas sortir de cette domination, et n'oseront jamais aller vers une prostituée pour se satisfaire. Donc ils prennent ce qu'ils ont sous la main.

Q. - Que savez-vous sur la prostitution des mineurs ?

R. - Elle existe bien sûr. Mais ce qui est plus grave peut-être, c'est l'utilisation que l'on fait de l'enfant soit pour des films pornographiques, soit pour des revues de photos très équivoques. Il existe en France une réglementation très sévère à ce sujet, malheureusement ce genre de revues nous arrivent quand-même d'Allemagne, d'Amérique et surtout de Suède. Je n'admets pas que l'on pervertisse l'enfant. Or il y a des homosexuels hommes ou femmes, qui donnent des habitudes sexuelles à l'enfant, avant même que les caractères sexuels de celui-ci se soient différenciés — Et ça c'est grave !

Q. - Que proposez-vous pour remédier aux mauvais traitements que subissent les enfants ?

R. - Je ne suis pas pour la répression. C'est inutile, nous en avons la preuve. Nous vivons dans un monde de violence c'est vrai. Mais nous ne pouvons pas nous promener avec une espèce de radar dans chaque famille pour voir s'il y a sévices ou incestes.

Je crois plutôt à une récupération des maltraitants par un traitement psycho-thérapeutique. Cela ne veut pas dire non plus, que ces gens-là soient des malades mentaux. Par contre je suis tout à fait pour punir certains actes de sadisme. Par ailleurs, étant donné que ce sont les très jeunes bébés qui sont brutalisés, par les mères, il faudrait absolument que l'on dise aux filles que l'amour maternel n'est pas une chose qui va de soi, et, que ne pas aimer son enfant n'est pas un crime. Il faudrait les éduquer aussi à ne pas trop idéaliser leur enfant. Un bébé crie, salit son lit. Il faudrait faire ce genre d'éducation aux parents, aux futurs pères et aux futures mères. ■



Monsieur XUEREB

Juge pour enfants

Question - Nous savons, Monsieur le Juge, que c'est à vous qu'appartient la décision de maintenir ou de retirer un enfant à sa famille. Quels sont les cas de retraits ?

R. - *Tous les cas où l'enfant est en danger vital. Défaut de soins, de moralité, de sécurité, d'éducation. Pour les très jeunes enfants, il est facile de constater les mauvais traitements. Pour les adolescents, c'est en parlant avec eux, en les mettant en confiance que nous découvrons ce qui ne va pas. Mais il faut être très prudent avec les jeunes, car pour quitter leur milieu, pour une raison ou une autre, ils sont prêts à dire n'importe quoi pour être placés.*

Q. - Cela prouve qu'ils ne sont pas heureux chez eux, non ?

R. - *Oui, bien sûr...*

Q. - La démission parentale, ou si vous voulez l'indifférence de certains parents à l'égard de leur enfant, est-elle jugée comme un délit, si l'on sait que cette démission cause des dommages très graves chez l'enfant ?

R. - *Ce n'est pas un délit, mais l'on peut poursuivre des parents pour défaut de soins. Cela peut également donner lieu à une procédure de déchéance d'autorité parentale qui n'est pas une sanction pénale, mais une protection de l'enfant. Une mère qui frappe son bébé sur le chauffage central comme je*

l'ai vu, est déchu de son autorité parentale. En assistance éducative, toutes les mesures de protection sont prises par le Juge des enfants, ou bien, l'on décide d'aider les parents, ou bien, lorsqu'il n'y a rien à faire et que l'enfant est en danger, nous retirons l'enfant momentanément.

Q. - Arrive-t-il que ce soit les parents qui portent plainte contre leur enfant si celui-ci a commis un délit ?

R. - *Les parents ne s'en privent pas. Ils viennent surtout demander de l'aide, parce qu'ils n'arrivent pas à faire face aux problèmes que posent certains adolescents. A l'inverse, des jeunes viennent aussi demander de l'aide.*

Q. - Est-il vrai que même battu, l'enfant est traumatisé lorsqu'on l'enlève à son milieu ?

R. - *Oui c'est certain — Je pense à ce pré-adolescent qui avait 14 ans. Sa mère ne le frappait pas, seulement elle avait un énorme chien loup, et quand le gosse faisait des bêtises, ou qu'elle ne le supportait plus, elle excitait le chien contre le garçon qui était couvert de griffes et de morsures. Et cet enfant n'a jamais dit qu'il était maltraité, enfin, pas tout de suite, parce qu'il avait peur qu'on le place. Un enfant mal aimé, même s'il a une toute petite place chez lui, il tient à la garder. Pour en revenir à cet adolescent, le chien dormait sur le tapis de la salle à manger, et lui dormait à la cave, sur une chaise. Il nous a fallu raconter toute une histoire à la mère avant d'envoyer l'enfant en apprentissage.*

Q. - Et le père dans l'histoire ?

R. - *Le père était très effacé — En général, ils sont étouffés par une femme très solide si je puis dire.*

Q. - Qui bat le plus, le père ou la mère ?

R. - *C'est variable, le problème des enfants maltraités est très complexe, souvent ce sont des enfants qui ont un immense besoin d'affection et qui sont provocants envers les parents. Un enfant de trois ans déchirait ses draps chaque matin devant sa mère. Il préférait sa colère et ses coups à son indifférence. Le père avait un rôle très ambigu. Il était très satisfait de voir l'enfant provoquer la mère parce que cela lui permettait de dire « Tu vois, tu ne sais pas élever ton fils » et en quelque sorte, il poussait la mère à sévir. Et bien nous n'avons pas condamné la mère pour mauvais traitements, parce qu'il était évident qu'alors, le père aurait triomphé, c'était ce qu'il voulait. L'enfant était l'enjeu du conflit conjugal. Notre travail a consisté à faire en sorte que les parents demandent d'eux-mêmes le placement de leur enfant ; si nous l'avions fait d'autorité, contre la volonté de la mère et avec la complicité du père, l'enfant aurait été rejeté par l'un et par l'autre.*

Q. - Comment un enfant maltraité s'en sort-il à l'âge adulte ?

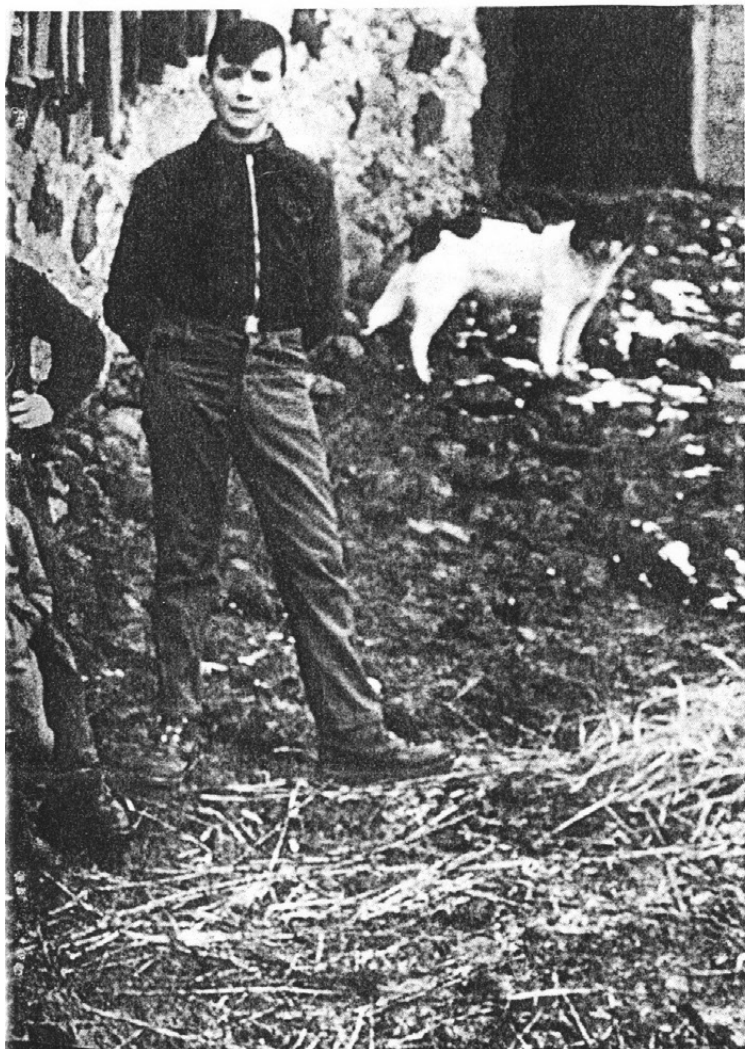
Plus de fessées

pour les enfants en Suède (1)

Les parents suédois n'auront plus le droit de fesser leurs enfants à partir du 1er juillet prochain : le Parlement a adopté le vendredi 16 mars, sans le modifier, par 259 voix contre 6, un projet de loi interdisant les punitions corporelles sur les enfants. Selon ce texte, toute punition causant une souffrance physique ou morale, même légère ou temporaire, est un délit. La loi s'appliquera aux parents aussi bien qu'à toute personne qui a charge d'enfant.

Un parlementaire libéral a déclaré qu'il espérait que la nouvelle loi entraînerait un changement d'attitude des adultes envers les enfants. Un député conservateur a estimé, lui, que cette nouvelle loi serait « nuisible et inutile », tandis qu'un autre conservateur a pour sa part trouvé « honteux » que le Parlement ait à s'occuper de savoir s'il valait mieux donner des claques aux enfants ou au contraire leur parler. ■

(1) LE MONDE 18-19 MARS 1979



R. - Vous savez, un adulte qui n'a pas été aimé étant enfant, ne sait pas comment aimer plus tard son enfant. Lorsque l'on comprend cela, je ne dis pas qu'on excuse, mais on évite de porter un jugement, et surtout de réclamer la mort des parents maltraitants comme le fait l'opinion publique.

Q. - Ne pensez-vous pas qu'en retirant un enfant très jeune à ses parents, et en le plaçant définitivement dans une famille chaleureuse, on ne pourrait pas éviter ce cercle vicieux ?

R. - Tout retrait d'un enfant à sa famille naturelle est une amputation. C'est comme en chirurgie, parfois nécessaire et préférable à la mort, mais c'est une amputation quand-même, qui fait mal, et qui laissera des traces toute la vie.

Q. - Que pensez-vous de la loi suédoise qui interdit de frapper un enfant ?

R. - En France nous ne sommes pas mûrs. Les parents estiment déjà que l'on empiète trop sur leur autorité. Il y en a qui viennent ici et qui nous disent « Je n'ai pas le droit de taper, mais quand il fait des bêtises, c'est moi qui suis responsable ». Je crois qu'un enfant a surtout besoin d'amour et une gifle peut, dans un certain cas, être une preuve d'amour. Croyez-moi, les enfants ne s'y trompent pas. Cela me rappelle le cas d'un enfant de 4 ans environ, placé chez des parents nourriciers qui avaient un fils du même âge. Lorsque leur propre fils faisait une bêtise, les parents lui donnaient une petite tape, mais n'osaient pas en donner à l'enfant placé. Et bien ce dernier l'avait remarqué et avait eu cette réflexion « Ils ne m'aiment pas parce qu'ils ne me battent pas ». Actuellement, je m'occupe d'une jeune fille maghrébine, que le père surveillait comme le lait sur le feu, tellement il avait peur qu'elle n'arrive pas vierge au mariage. Il l'a surprise un jour à bavarder avec un camarade. Il l'a ramenée de force à la maison et l'a rouée de coups, à tel point, que, lorsqu'elle est venue se plaindre ici, elle était défigurée et dans un état lamentable. Nous l'avons placée, car elle menaçait de se suicider si on la renvoyait chez elle. Seulement c'est un drame. Le père est en pleine dépression et menace à son tour de se suicider et de tuer toute la famille car il ne comprend rien à cette histoire. Pour lui, il a obéi scrupuleusement à son éducation, et ne supporte pas de perdre son autorité sur sa fille.

Q. - Avez-vous eu connaissance de condamnations pour inceste ?

R. - Oui, il y a deux pères condamnés pour actes incestueux.

Q. - Quelle est la peine ?

R. - Personnellement, j'ai vu un père condamné à 5 ans d'emprisonnement. La fille était l'aînée de 8 enfants. Le père était artisan, et avait une très bonne situation. Or du jour au lendemain, la famille s'est trouvée sur la paille. La fille et la mère sont venues aux assises demander qu'on libère le père. Alors réprimer l'inceste, c'est très joli, mais il faut bien mesurer les conséquences que cela peut avoir sur le reste de la famille... Dans le cas présent, c'est la fille qui menait la barque du ménage, en accord avec la mère qui était parfaitement au courant de ce qui se passait. Le Pot aux Roses a été découvert à cause de dénonciations de voisins.

Q. - Ce n'est donc pas la fille qui a porté plainte ?

R. - Pas du tout. La fille était amoureuse du père ! Vous savez, c'est une des plus vieilles histoires de l'humanité... Le trouble social, c'est qu'il y avait eu un enfant incestueux abandonné à l'aide sociale... Mais il y a tellement de cas d'inceste que l'on ignore !

Q. - Il existe bien des cas d'inceste, où le père viole sa fille ?

R. - Oui, bien entendu, dans les milieux défavorisés et dans les campagnes. Un père a une fille et il trouve normal d'être le premier à s'en servir...

Q. - Si une fille porte plainte contre son père pour rapports incestueux, que se passe-t-il ?

R. - Si la fille va se plaindre à un commissariat de Police, il y aura une enquête qui débouchera rapidement sur des poursuites pénales. Par contre, si elle vient trouver un Juge pour enfant, celui-ci est plus prudent et va commencer par voir si ce qu'elle raconte est vrai. Au besoin, il met la jeune fille dans un foyer pour assurer sa protection. En tant que citoyen le Juge est tenu de dénoncer tous délits portés à sa connaissance, mais d'un autre côté, il pèse le pour et le contre sur le résultat des éventuelles poursuites pénales...

Q. - Même s'il sait que les autres petites soeurs peuvent subir le même sort ?

**R. - Heu... Non bien sûr !
A ce moment-là, on en réfère au Procureur de la République qui va déclencher l'enquête de Police...**

Q. - Existe-t-il des parents qui prostituent leur enfant, fille ou garçon ?

R. - Oui, mais personnellement, je n'en ai pas rencontrés — Il y a des parents qui savent que leurs filles se prostituent par exemple, mais de là à dire qu'ils les prostituent...

Q. - Quel est le cas le plus dramatique que vous ayez eu à juger ?

R. - J'en ai vu beaucoup, ce sont en général les cas de malades mentaux qui sont plus graves, car ils ne sont accessibles à aucun raisonnement. Ainsi ce père qui avait retiré sa fille d'une Institution et s'était barricadé chez lui avec elle. Il la confondait avec sa femme qui l'avait quitté. La fille de 10 ans était grièvement blessée, risquait d'être violée. Il a fallu faire intervenir d'urgence la Brigade des Mineurs pour qu'elle retire cette enfant, mais avant, demander à Police Secours et aux Pompiers d'enfoncer la porte...

Q. - On nous a dit que les parents maltraitants n'avaient pas l'étiquette de malades mentaux ?...

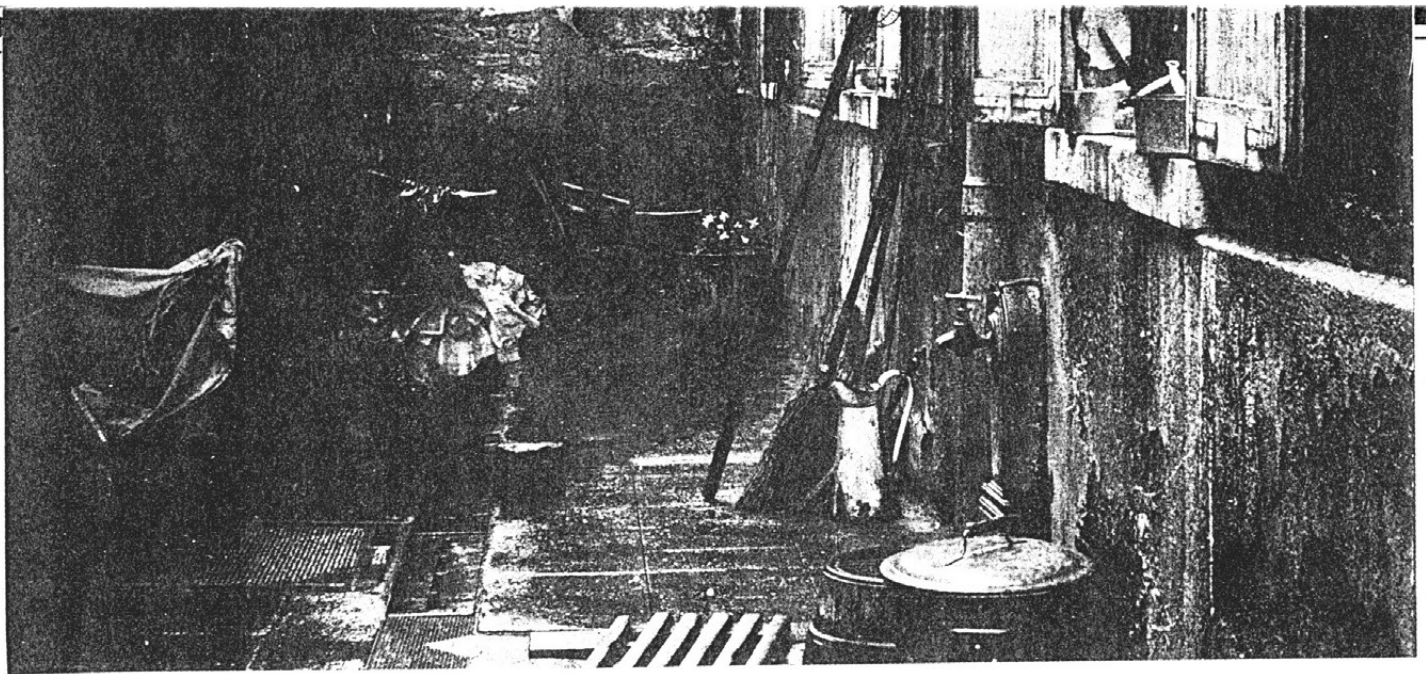
R. - Qu'est-ce qu'un malade mental ?... Dans le cas de ce père, il est venu me voir après qu'on lui ait retiré sa fille, et bien, sa crise passée, il ne se souvenait plus de rien. Je lui ai rappelé qu'il l'avait blessée au visage avec un tesson de bouteille. Il ne voulait pas me croire. Je lui ai conseillé d'aller voir le médecin psychiatre qui le suivait. Ce qu'il a fait. Quelques jours après le psychiatre me téléphone en me disant « tout va bien, vous pouvez lui rendre sa fille... » Car les psychiatres considèrent souvent l'enfant comme un médicament, qui aide à la guérison de leur malade...

Q. - Considérez-vous que les cas dramatiques actuels sont différents du passé ?

R. - Il y a 6 ans que je suis à Paris — Avant j'étais en province — Ce que je remarque c'est une fragilité psychique chez les gens de la ville, à la limite souvent de la psychose, fragilité que je ne rencontrais pas avant. Je me rends compte que très souvent ce sont les parents qu'il faudrait soigner, si l'on veut protéger les enfants. Ces gens sont à la merci de la moindre difficulté, de la moindre contrariété, et peuvent devenir dangereux pour leur entourage.

Q. - Avez-vous une solution à proposer pour remédier justement au malheur de certains enfants ?

R. - Ce que je voudrais c'est que l'aide sociale s'arrange pour placer les enfants à proximité du domicile des parents et non pas à 500 Kms... Sinon au bout d'un certain temps, on retrouve les parents au Tribunal pour abandon. Or vous savez, ce sont très souvent des familles qui ont d'énormes difficultés, et qui ne peuvent pas payer le prix du train, de l'autocar et souvent du taxi, tout cela pour voir leur enfant quelques heures. La famille d'accueil se trouve le plus souvent en pleine campagne, après il faut refaire le trajet retour. Ils y vont une fois mais après, c'est vraiment au-dessus de leur possibilité. Pour que les relations parents-enfants soient maintenues, il est donc important de faciliter les droits de visite de la famille. ■



Michèle GOUNNOT

psychothérapeute

et

Joe AGBOMSON

psychologue

Avant de parler des enfants martyrs, il convient de déterminer l'enfant pour vous expliquer notre point de vue sur les détériorations qui peuvent être provoquées par des parents maltraitants.

Il faut savoir que l'enfant a toute la potentialité à se comporter comme un adulte, mais il est encore à l'état primaire. C'est un individu à part entière qui vit dans un environnement socio-culturel qui le stimule. Mais ces stimulations peuvent être négatives ou positives, selon la norme de l'environnement.

Le Père représente la loi

L'enfant est destiné à devenir un adulte et à faire face à ses obligations à l'extérieur. Il lui faut donc y être préparé et armé pour affronter la réalité. L'enfant n'acquiert sa capacité d'insertion dans la société qu'à partir de certaines directives et de certains conditionnements, c'est à dire à travers l'éducation, qui se révèle conforme, ou non conforme, aux normes de la société dans laquelle il vit. Pour cela il doit être pris en charge dès sa naissance, pour que sa personnalité se définisse selon l'image qu'il perçoit de sa famille. En effet, pour qu'un enfant se développe normalement sur le plan psycho-affectif, il est indispensable que la relation triangulaire, père, mère, enfant, soit respectée. Le père représentant la loi.

Dans le cas d'une famille désunie, où le climat est invivable et souvent insalubre, l'enfant n'ayant pas de point de repère de type triangulaire, se trouve déséquilibré. Or la période de l'identification, est une des étapes déterminantes quant à sa vie future. L'enfant doit donc vivre au sein d'une famille lui servant de point de repère, de premier environnement, dans lequel il puise ses sources d'adaptation au monde extérieur. Il est donc pour nous indispensable que cet environnement soit conforme aux dites normes du monde extérieur, auxquelles l'enfant devra s'adapter.

L'ENFANT SUPPORTE

A la question faut-il maintenir un enfant au sein de sa famille, quelles que soient les circonstances, voire les conséquences, nous répondons non.

Un enfant martyr est un enfant soumis passivement à des persécutions parentales, que les parents pour la plupart ont déjà subies. A défaut d'un manque d'affection cette persécution peut se perpétuer de génération en génération. Elle peut également survenir à la suite d'une séparation des parents. La perte de l'autre alimente alors une certaine agressivité dont l'enfant est le support. Les parents accusent l'enfant de tous leurs malheurs et déversent leur agressivité sur lui pour se soulager. A partir de là, l'enfant supporte, et il s'établit entre lui et ses parents une relation sado-masochiste, qui durcit le caractère de l'enfant. Or les sévices corporels, voire les tortures dont certains enfants sont victimes, ne sont malheureusement pas toujours sanctionnées par le retrait de l'enfant. Il n'est qu'à voir certaines associations, dont la vocation était la préservation de l'enfant, et qui se sont trouvées fermées.

L'IMAGE DU PERE

Nous voudrions vous citer un cas. Il s'agit d'une famille de huit enfants dont toutes les filles se sont mariées très tôt pour fuir le foyer familial, où le père était violent et insupportable. Ces filles se retrouvent actuellement dans la même situation au sein de leur propre foyer, où elles ont identifié le mari au père. Le mari est craint comme le père, il n'est pas accepté et il est considéré comme un adversaire. Les relations des couples sont basées sur le rapport dominant-dominé. Les enfants sont battus, bafoués, et maltraités par leur propre mère. Dans ce cas, le mari et les enfants constituent symboliquement le père, ce qui amène la mère à lutter contre la famille qu'elle a constituée pour se préserver de son père, et maintenir par là sa propre existence. Résultat, ces femmes n'acceptent aucun ordre dans le milieu professionnel qui pourrait venir d'un homme, puisqu'il représente l'image du père, et elles ne gardent aucun emploi.

En conclusion, nous pensons que, dans ce cas par exemple, l'enfant n'a guère l'occasion de s'épanouir dans la cellule familiale, où la peur constante de représailles est son lot journalier. Il serait de loin préférable de le préserver de tous ces sévices corporels, ainsi que des sentiments de crainte qu'ils engendrent. C'est donc dans de tels cas que nous préconisons l'institution, ou une autre famille d'accueil. Nous convenons qu'il ne s'agit pas là de la solution idéale, car l'enfant est alors totalement largué de sa famille, et que l'institution, quel que soit l'angle sous lequel on la considère n'est pas un substitut parental sur le plan affectif, mais simplement un système éducatif. Or, l'éducation, restera toujours un facteur déterminant d'équilibre et d'insertion au sein du groupe ou de la société considérée. ■

Docteur Françoise DOLTO Psychanaliste

Question - Pourriez-vous nous dire ce que sont pour vous, les parents bourreaux d'enfants ?

Réponse - *En général, les parents maltraitants sont des gens qui ont été eux-mêmes maltraités étant enfants, adultes, ils continuent à se détruire à travers l'enfant qui les représente. Lorsqu'ils violentent leur enfant, c'est toujours contre eux qu'ils en ont. Que ce soit en les brutalisant ou en les étouffant d'un amour négatif, ils ne peuvent faire autrement que d'écraser leurs propres enfants. Ils reproduisent ce qu'ils ont connu. Si donc ces parents n'ont pas une aide psychothérapique, ils sont incapables d'aimer positivement. C'est un cercle vicieux qui va de mère en fille et de père en fils. Si un père brutalise sa fille, ou si l'amour d'une mère pour son fils est de mauvaise qualité, c'est tout-à-fait différent, c'est sexuel et non éducatif. Pour beaucoup de ces parents, les coups sont un moyen éducatif, donc une preuve d'intérêt, sinon d'amour. Les enfants ne s'y trompent pas. En frappant son enfant la mère se fait plus de mal, intérieurement, qu'elle n'en fait à l'enfant. Très souvent, ces parents sont pris au jeu de la violence et ne savent plus s'arrêter. Ils sont intoxiqués par leur colère, par la fatigue ou par l'alcool et la misère, mais ils sont conscients qu'ils perdent leur contrôle ; en Angleterre, les parents bourreaux d'enfants se réunissent pour s'entraider.*

Parmi ces parents, il y a aussi des parents sadiques. En général, ce sont ceux qui ne voulaient pas d'enfant. Maintenant que la loi sur l'avortement existe, et que les femmes peuvent choisir leurs maternités, peut-être y en aura-t-il moins ? Côté enfant, il n'y a pas que des faibles. Moralement et psychiquement les enfants sont très souvent plus forts que leurs parents. Ce n'est pas parce qu'il est petit que l'enfant est forcément faible. Il existe des enfants pervers, de parents normaux, qui font exprès de faire ce qui est défendu, parce qu'ils veulent mener leurs parents, et être les plus forts. Il faut voir le regard de ces enfants !

Q. - N'est-ce pas parce qu'ils ressentent un manque d'amour ?

R. - *Qu'est-ce que ça veut dire le manque d'amour ?*

Q. - Pourquoi l'enfant serait-il pervers, alors ?

R. - *Parce que l'enfant aime provoquer la force. Ça l'amuse ! c'est exactement comme les étudiants qui s'amusaient à provoquer les agents de Police en 68. Il fallait voir ! Ils aiment se mesurer : « Chiche que tu n'oseras pas !... » Voilà ce qu'ils disent à leur père.*

Q. - Et les enfants tués qu'en faites-vous ?

R. - *Tués ? Et bien je n'en fais plus rien puisqu'ils sont morts !*

Q. - Enfin, il y a bien des parents qui vont jusqu'à tuer leur enfant ! Vous croyez donc que l'enfant le cherche et qu'il est suicidaire ?

R. - *C'est bien possible oui. Beaucoup d'enfants sentent qu'ils ne sont pas aimés et qu'ils sont piégés à vivre. Ce sont des enfants qui n'ont pas été désirés et dont les mères n'ont pas pu avorter. Ils devraient être morts puisque personne n'en voulait ! Ils ont été conçus dans un acte délinquant et en ont*

conscience. C'est pour cela que je ne suis pas contre l'avortement.

Mais malgré tout, presque toujours, ces enfants sont attachés à leurs parents violents, parce que, c'est d'eux qu'ils reçoivent des sensations fortes.

Ils recherchent le câlin ou la fessée pour voir les limites de l'amour et les limites de la tendresse. L'enfant ne supporte pas l'indifférence.

Q. - Mais est-ce que l'enfant a le choix finalement ? Lorsqu'il est pris entre deux adultes violents que peut-il faire ?

R. - *Il n'a pas le choix, en effet, il n'ose même pas aller se plaindre à la Police car il a honte de ses parents, et quand un enfant se décide à parler, cela se termine presque toujours de la même façon. Les policiers convoquent les parents, leur font un peu de morale et renvoient l'enfant dans sa famille, en sachant très bien qu'ils renvoient le gosse en enfer.*

Ce qu'il faudrait, c'est que l'école soit la maison des enfants, qu'ils s'y sentent chez eux, qu'ils puissent y dormir à l'occasion. Sinon l'enfant ne sait pas où aller en cas de conflits graves avec ses parents. Les voisins refusent de se mêler aux histoires d'enfants aux prises avec un père alcoolique ou paranoïaque. En plus, un enfant à la rue est délinquant. Chacun a le devoir de le remettre à sa famille quelle qu'elle soit. Ce qui est à noter, c'est qu'un père ne frappera jamais un autre enfant que le sien.

Q. - C'est bien parce que la Société lui donne cet enfant comme un objet qui lui appartient, que le père frappe son enfant ?

Ne vaudrait-il pas mieux changer les mentalités ?

R. - *Bien sûr que si ! Mais c'est en éduquant l'enfant que l'on peut espérer changer les mentalités. Il faudrait dire à l'enfant qui se fait battre qu'il fait honte à ses parents en se faisant prendre pour un chien.*

Autrement dit, il conviendrait d'expliquer à l'enfant, que très souvent c'est lui qui s'arrange pour être battu. C'est sa manière de capter l'attention parentale. Il faudrait donc lui apprendre à ne pas se laisser battre, mais aussi à ne pas se laisser tripoter par sa mère. Certaines sont écoeurantes, dégoûtantes avec leurs enfants. Leur soi-disant amour est de l'inceste. Il y a des mères qui laissent leur enfant suçoter leurs nichons toute la journée ! Des enfants de vingt-deux mois ! Il faudrait dire à ces enfants qui servent de poupées à leur mère : « Pendant combien de temps vas-tu rester un imbécile ? » Bien entendu, lorsque l'on fait ce genre de remarques, les mères se défendent « Il est encore petit » Or ce n'est pas vrai. C'est leur excuse. Ce genre de femme aurait besoin d'un enfant tous les neuf mois. Le positif de l'histoire, c'est que cela permettrait aux aînés d'être chassés enfin de leur mère. Ils pourraient alors réellement mûrir affectivement au lieu de rester accrochés à elle.

Q. - Que pensez-vous de la loi suédoise punissant tout adulte qui porte atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'enfant ?

R. - *Je pense que cela va obliger les parents à se désintéresser de leur enfant, ou à se sentir coupables. En Suède, les parents n'ont plus de droit sur l'enfant dès que celui-ci a douze ans. Il n'y a plus de rapports passionnels entre les enfants et les parents. Or, il n'y a rien de plus suicidaire que le manque de passion. « Masturbe-toi, ça ira mieux après ». Voilà ce qu'ils disent à leur enfant, si celui-ci se plaint de ne pas avoir d'amis, par exemple. Je ne juge pas, mais c'est un comportement qui n'est pas du tout latin.*

Quelquefois, une paire de claques met une limite aux exactions de certains enfants.

Q. - La relation de force, c'est que l'adulte est toujours plus fort que l'enfant, c'est indéniable non ?

R. - *Bien sûr que oui. Mais alors il faudrait aussi interdire la Police et ne pas se servir de la force contre des adultes ? C'est pourtant ce qui se fait !*

Q. - Oui, mais pour l'enfant, le problème est le même que celui des femmes battues. C'est parce que la Société permet ce genre de relations qu'elles existent.

R. - C'est pourquoi, en attendant que les mentalités changent, les maisons pour femmes battues sont utiles. Mais à mon avis, cela ne résoud rien. Nous buttons toujours sur le problème de l'éducation. De même qu'il y a des enfants qui ne sont jamais chassés de leur mère, il y a des femmes qui ne sont jamais coupées de leur mari. Je veux dire qu'elles ne sont pas adultes. Elles ont été dépendantes d'une mère ou d'un père, puis d'un mari et ensuite des assistantes sociales. Je vous parle ainsi car j'ai envoyé un chèque de soutien à l'une de ces maisons que je suis allée visiter. J'ai vu une de ces femmes, absolument perdue, incapable de trouver à s'occuper, même de ses enfants qui sont avec elle, complètement soumise à une assistante sociale du lieu. **On comprend qu'un homme marié à une telle femme, qui attendait d'elle qu'elle fasse ce qu'elle avait à faire, en vienne à lui taper dessus, en espérant la faire changer. Or, elle est incapable de changer, c'est une infirme. Et il y en a d'autres dans son cas.**

L'Assistante Sociale me disait « Elles viennent là, s'installent et attendent. Nous ne savons qu'en faire ». Pour elles, ces maisons remplacent leur mari.

Une de mes amies, médecin, a pu voir dans des hôpitaux en Roumanie et en Yougoslavie, un ou deux étages réservés aux femmes battues par leur mari, bras cassés, jambes cassées, côtes, etc... Toutes ces femmes lui ont dit « Cela prouve qu'il m'aime ». **Elles réagissent de la même manière que les enfants battus.**

Q. - D'une certaine façon, vous semblez justifier le fait que l'enfant et la femme soient battus par quelqu'un de plus fort.

R. - Je ne justifie rien ! Mais je dis que c'est le mari qui doit être aidé et non la femme battue. Il faut dire au mari « Vous ne pouvez pas vivre avec cette femme ». Elles sont incapables d'entreprendre quoi que ce soit. Elles « poissent » leur mari, mais ne font rien pour eux.

Q. - Vous ne pensez pas qu'il y a des enfants battus qui souhaitent ne pas l'être, de même qu'il y a des femmes battues qui aimeraient d'autres relations ?

R. - La preuve que non c'est que lorsque l'on sépare un enfant de ses parents maltraitants, celui-ci se meurt de chagrin. De même, la femme battue, réfugiée dans ces maisons d'accueil, veut revoir son mari. Encore une fois, **les coups ne veulent pas dire absence d'amour.** Vous savez, quand un niveau de conscience n'est pas atteint, la relation génétique animale est la meilleure. Pour certains enfants c'est encore mieux que d'avoir des relations plus évoluées avec des gens payés pour cela. Ce sont les parents bourreaux d'enfants qui sont les plus attentifs à leur enfant lorsqu'il est à l'hôpital et les plus revendiquants aussi pour qu'on le leur rende.

Q. - N'est-ce pas une comédie sociale pour faire bien auprès du corps médical ?

R. - Ce n'est pas du tout une hypocrisie de leur part. Ils sont exactement comme un enfant qui ne peut se passer de ses ours ou de ses poupées qu'il flanque dans les cabinets, qu'il tape ou qu'il perce de trous. **Pour ces parents immatures, l'enfant est un jouet, un fétiche.**

Je ne donne pas raison à ces parents, mais il faut les prendre au niveau où ils sont pour pouvoir les aider. Nous ne pouvons pas être contre eux, puisque nous leur demandons de soustraire l'enfant dès que l'un des deux devient agressif. En plus il faut faire comprendre à l'enfant qu'il ne doit pas supporter leurs violences.

Q. - Mais l'enfant est faible. Il dépend de ses parents, ne serait-ce que pour la nourriture ?

R. - A Rio, j'ai vu des enfants abandonnés par leurs parents depuis l'âge de deux ans. Et bien je n'ai jamais vu d'enfants aussi heureux et confiants dans les adultes. Ils n'ont pas de nom, pas de mère, pas de père, et sont nourris par tout le monde. En France il faudrait dire aux gens : « Chaque fois que vous entendez dire qu'un enfant est battu ou malheureux chez lui, aidez-le ».

On n'a pas dit aux parents qu'ils sont responsables de tous les

enfants. C'est de l'assistance à personne en danger. Mais cela choque trop les gens en France.

Q. - Alors concrètement, si un enfant nous dit : « Je suis battu », que faut-il faire ?

R. - Il faut lui dire : « Ne le cherches-tu pas ? — Ne veux-tu pas faire des histoires avec tes parents ? » C'est l'enfant qui trouve la solution. Mais il n'a pas toujours l'imagination de la trouver. C'est pourquoi, il faut parler avec l'enfant et cela, dès l'âge de trois ans.

Q. - Mais encore une fois, si c'est un bébé ?

R. - Il faudrait davantage de crèches, une mère qui bat son bébé est une mère qui n'en peut plus. Elle ne le bat pas vraiment consciemment, sinon, elle ne l'élèverait pas.

Q. - Mais les individus ne recherchent-ils pas plus faible qu'eux pour affirmer leur autorité, leur puissance ?

R. - Cette démarche-même prouve leur état d'impuissance et de faiblesse dans la Société. Ce sont des gens qui n'ont pas de vie sexuelle normale.

Q. - En fait l'enfant appartient aux parents et la femme au mari. Ce côté possessif des relations peut-il changer ?

R. - Par l'éducation uniquement, les relations entre enfants et parents sont des relations passionnelles, pulsionnelles et incestueuses. Dans les cas d'inceste, c'est la fille qui n'est pas éduquée, et le garçon non plus, l'école n'enseigne pas l'interdit de l'inceste. Comment voulez-vous qu'une petite fille sache que son frère n'a pas le droit de coïter avec elle !

Q. - Vous parlez de l'inceste entre frère et sœur, mais entre parents et enfants ?

R. - Dans l'inceste père-fille, la fille adore son père et est très contente de pouvoir narguer sa mère !

Q. - Et la responsabilité du père ?

R. - C'est sa fille, elle est à lui. Il ne fait aucune différence entre sa femme et sa fille, ou même entre être l'enfant de sa femme ou bien le père de sa femme. **La plupart des hommes sont de petits enfants.** Il y a tellement d'hommes qui recherchent dans leur femme une « nounou ». Et des femmes qui les confortent dans cette idée-là ! Alors la responsabilité de père, à ce niveau...

Q. - Dans l'acte incestueux, il y a bien un traumatisme pour la fille, non ?

R. - Evidemment, qu'il y a un traumatisme ! Nous ne vivons pas dans une Société où ces choses sont permises. Résultat, la fille ne peut pas se développer normalement, car ses pulsions sont occupées à un lieu où elles ne devraient pas l'être encore. Il se produit un blocage dans l'évolution de l'intelligence. Quant aux enfants incestueux, il vaut mieux leur dire la manière dont ils ont été conçus.

Q. - Donc, la petite fille est toujours consentante ?

R. - Tout-à-fait.

Q. - Mais enfin, il y a bien des cas de viol ?

R. - Il n'y a pas viol du tout. Elles sont consentantes.

Q. - Quand une fille vient vous voir et qu'elle vous raconte que dans son enfance, son père a coïté avec elle, et qu'elle a ressenti cela comme un viol, que lui répondez-vous ?

R. - Elle ne l'a pas ressenti comme un viol. Elle a simplement compris que son père l'aimait et qu'il se consolait avec elle, parce que sa femme ne voulait pas faire l'amour avec lui.

Q. - Bien. Comment expliquez-vous alors le traumatisme de

la fille si elle est consentante ?

R. - Je vous l'ai dit, son traumatisme vient du fait que sa sexualité ne peut pas se développer normalement, puisque la sexualité se développe à partir de l'interdit de l'inceste. C'est l'interdit de l'inceste qui valorise la sexualité. Cet interdit intervient quand l'enfant désire l'inceste, c'est-à-dire à partir de trois ans jusqu'à 13 ans environ. Quand tout se passe bien, la sexualité se déplace et ne se fixe plus sur le père ou sur la mère. Le fait qu'un enfant doit faire plaisir à ses parents est déjà une forme d'inceste. Or toute notre éducation est basée justement sur cette notion de plaisir « Fais moi plaisir mange ta soupe ». C'est pervers. C'est vicieux ! **Bien des filles en arrivent à coucher avec leur père pour faire plaisir à leur mère.** « Va dans le lit de ton père, il aime les caresses, et toi aussi, moi j'en ai assez ! ».

Q. - D'après vous, il n'y a pas de père vicieux et pervers ?

R. - Il suffit que la fille refuse de coucher avec lui, en disant que cela ne se fait pas, pour qu'il la laisse tranquille.

Q. - Il peut aussi insister ?

R. - Pas du tout, parce qu'il sait que l'enfant sait que c'est défendu. Et puis le père incestueux a tout de même peur que sa fille en parle. En général la fille ne dit rien, enfin pas tout de suite.

. - Nous insistons peut-être beaucoup, mais enfin nous savons qu'il y a des petites filles violées par leur père et qui ne sont pas du tout consentantes.

R. - Dans ce cas-là, elles tombent malades. La sommatisation dérober l'enfant à son père. C'est une manière inconsciente de se soustraire à l'acte incestueux.

Q. - Et il n'y a jamais de troubles psychiques à vie chez ces filles ?

R. - Si, les hôpitaux psychiatriques sont pleins de malades comme cela. C'est pourquoi l'avortement devrait permettre à des adultes immatures de ne pas avoir d'enfant.

Q. - L'ennui, c'est que les femmes qui avortent ne sont pas celles qui se sentent immatures. Au contraire, en général, les femmes qui avortent sont des femmes assez conscientes. Par contre, il y a des enfants qui se font comme ça, sans réfléchir...

R. - Bien sûr, mais il y a des gens qui sont écrasés par des diffi-

cultés économiques et qui vivent dans une tension nerveuse permanente. Ils ont des enfants, c'est vrai, mais ne peuvent pas les supporter. Ce sont ces gens-là que l'on devrait aider.

Q. - Auriez-vous une suggestion à faire au sujet de tous ces enfants maltraités ?

R. - Je n'ai pas vraiment réfléchi. J'avais déjà simplement demandé à ce que l'on fasse une différence entre les enfants mineurs. Par exemple, une fille est obligée de prendre un autre homme pour éviter l'inceste. Or lorsqu'une fille de 13 ou 14 ans quitte le domicile parental pour fuir le père, celui-ci est en droit de la reprendre. Une fois revenue à la maison, il peut la violer par correction paternelle. Il la tabasse, il la saouûle et il la viole. **C'est très bien, c'est le père ! Il a également le droit de la mettre en maison de correction.**

Je peux vous citer un cas où le père est le proxénète de sa fille de 13 ans. Ce monsieur est un petit cadre, un ingénieur, et la famille vit dans une H. L. M. de banlieue. **Comme c'est le père, personne ne dit rien.**

On pourrait donc faire des lois qui décident qu'à partir de la nubilité, une fille n'est plus mineure. Bien entendu, ceci n'aurait de valeur que si les enfants sont instruits de la vie sexuelle. Malheureusement, aucun député ne serait élu ! Une fille de 15 ans devrait également décider seule, si elle veut garder l'enfant qu'elle porte, alors que dans la majorité des cas on l'oblige à avorter.

Q. - Il n'y aurait donc plus de détournement de mineurs ?

R. - Non à partir du moment où le jeune serait averti.

Q. - Vous ne pensez pas qu'il y a quand-même un déséquilibre entre une nubile de 13 ans par exemple, et un adulte chevronné ?

R. - Je ne crois pas, à partir du moment où le jeune est libre de choisir. En France, il y a une incurie de l'éducation des filles.

Q. - C'est tout le problème du féminisme. Nous estimons que les femmes ne devraient pas être infantilisées, mais être des adultes à part entière.

R. - Oui, tout est à reprendre à la base.

Q. - Donc le Patriarcat est à remettre en question radicalement. Car c'est malgré tout ce système qui est en vigueur actuellement ?

R. - L'effort de l'éducation doit tendre à développer l'autonomie de l'enfant, donc de l'individu. Sinon l'enfant, fille ou garçon, conservera plus tard, le besoin que l'on fasse tout pour lui. **A plus forte raison si l'enfant a une mère possessive.** Actuellement, les enfants conservent le besoin qu'on fasse tout pour eux. Ils ont des mères qui ont besoin d'avoir des petits, alors ils jouent les petits.

Q. - Ne pensez-vous pas que les mères reproduisent avec l'enfant le système dans lequel elles-mêmes ont été piégées ? Elles se sentent peut-être les petites filles qui doivent être protégées par le mari qui est un peu leur père ?

R. - En effet, mais le mari n'est pas le père, il est la mère. C'est pour cela qu'il a tous les droits. Il est la mère de sa femme. Ces femmes battues dont je vous parlais qui arrivent dans la maison d'accueil, cherchent une mère et elles ne s'occupent pas de leurs propres enfants, elles veulent qu'on s'occupe d'elles.

Q. - Notre mouvement préconise le partage des tâches ménagères. Ainsi l'image que l'enfant aurait des parents serait moins stéréotypée. Qu'en pensez-vous ?

R. - Pour cela, il faut que les parents le souhaitent vraiment. Mais c'est à essayer, en effet, pour que l'enfant ne soit plus le bébé à sa maman, mais bien l'enfant de son père et de sa mère. Pour cela, il faut déjà des parents adultes, autonomes, et non pas des êtres qui cherchent à se faire mater, ou à exercer leur autorité sur plus faibles qu'eux, pour compenser leur impuissance. ■

L'enfer

d'une fillette de 13 ans

Depuis sept ans que sa mère s'est suicidée, Frédérique vit avec son père, Michel Faivre. C'est un homme de quarante-six ans brutal, buveur et déjà condamné pour divers cambriolages. Frédérique a l'habitude des coups, ils font partie de sa vie quotidienne. Pourtant, le jeudi 14 juin, quelque chose craque en elle. Son père lui reproche de ne pas avoir fait les courses pour le dîner, et une fois de plus, une violente dispute éclate dans le studio de la rue Frédéric Chopin à Antony.

Que se passe-t-il dans la tête de l'adolescente ? Toujours est-il qu'elle s'empare d'une carabine 22 long rifle, et, profitant du fait que son père est endormi, lui tire une balle dans la tempe. Après, elle sonne chez son voisin, un policier en retraite, et lui raconte ce qui vient de se passer. « J'en avais assez des coups et des injures », lui dira-t-elle.

Frédérique a été déferée au parquet de Nanterre, qui a confié l'enquête à la police des mineurs. ■

C. P.

A propos de l'entretien avec le Dr F. DOLTO



Le discours du Dr DOLTO sur l'enfant battu et la femme (mère ou femme battue) appelle quelques remarques. L'homme restant le grand absent de ce débat. Il est regrettable que ce discours trop souvent révèle une insensibilité et une dureté certaines à l'égard de l'enfant ; celui-ci, alors même qu'il est à défendre, est accablé. L'adulte homme ou femme est protégé par le discours officiel de la psychologie et de la psychanalyse.

Comment peut-on affirmer que « Battre un enfant fait plus de mal à la mère qu'à l'enfant » ?, que « l'enfant aime les sensations fortes » ? Les parents feraient-ils œuvre pédagogique en battant leurs enfants ? Les enfants tués ne seraient alors qu'un accident du « travail parental ». Et pourquoi ne pas battre de temps en temps les adultes pour tester si eux aussi n'ont pas besoin de ces mêmes sensations ? N'a-t-on jamais pensé que les coups donnés à l'enfant étaient tout simplement un abus de pouvoir et qu'ils pouvaient être ressentis comme parfaitement iniques ?

Ce faux point de départ du discours officiel de la psychologie actuelle — à savoir admettre les coups, semble bien rétrograde en 1979 — La France en est à l'attitude mollièresque. « Les parents ont raison de battre leurs enfants » dit F. DOLTO, « une bonne claque n'a jamais fait de mal à personne », alors que la Suède adopte une loi interdisant toute atteinte à l'intégrité physique et morale de l'enfant, en vigueur à partir de juillet 1979.

Le constat d'attachement des enfants martyrs à leurs bourreaux n'est pas moins aberrant. Ne serait-il pas juste de faire remarquer que ces enfants n'ont pas d'autre choix que de vivre cet attachement à leurs propres bourreaux. N'est-ce pas une vision sadique et bien phallogratique d'admettre l'existence de relations affectives sous-tendues et même alimentées par la violence et la perversion ?

Ce qui revient souvent dans les exemples de Mme DOLTO, c'est que l'enfant est pervers, provocateur. Au fond, semble dire la démonstration, s'il reçoit des coups, il ne l'a pas volé. Mais là encore ne faut-il pas tenir compte du rapport de force ? N'est-ce pas l'adulte qui a toujours la plus grande force que lui ? Certes les enfants sont pervers, mais les adultes ne le sont pas moins (et peut-être plus mais ce n'est pas souligné). A perversion égale, l'adulte détient le pouvoir social et économique, nourricier et affectif. Cela lui confère tous les droits et il en abuse. La meilleure des preuves, c'est qu'à partir d'une certaine force physique, ou d'une certaine autonomie des enfants, on n'ose plus les battre en France comme ailleurs.

L'assimilation, faite par deux fois, des parents à la police est curieuse et instructive. La police apparaît pacifique et neutre en face d'une jeunesse qui provoque les coups et les sollicite. Les parents sont les bons flics protecteurs d'enfants ingrats et provocateurs. Il est normal dans cette perspective que les enfants soient livrés sans défense à des adultes en armes. Rappelons qu'il y a des détenus qu'on tabasse à mort dans les commissariats et des femmes qui sont violées par des policiers en service.

Admettre que l'enfant évolue dans une structure carcérale, c'est aider cette structure carcérale et la renforcer.

Par ailleurs, à travers les exemples donnés et des phrases comme « les enfants aiment les sensations fortes », « les petites filles qu'on viole se sentent aimées par leur père », « elles adorent leur père et veulent faire nique à la mère » !! « l'adolescente enceinte doit aller au bout de sa maternité », il apparaît que le discours de l'adulte et des théories officielles veut déte-

nir la vérité du corps de l'enfant ou de l'adolescent. De même que le corps de la femme était « dit » jusqu'à présent par des hommes, le corps de l'enfant est dit, à sa place, par des adultes qui occultent la vérité des enfants parce qu'ils en tirent des avantages divers et une inébranlable bonne conscience.

Enfin on ne peut que déplorer l'absence de l'homme dans le tableau de l'enfance malheureuse. Le silence fait, le plus souvent, sur lui, n'est-il pas une marque de respect implicite pour ce qu'il représente ? Il est épargné, peu responsable, à protéger. Pourquoi ?

Lorsqu'il s'agit des femmes battues, les coups qu'elles reçoivent sont justifiés.

« L'homme tape dessus en se disant qu'elle va changer ».

Inversement, la femme a toujours le rôle coupable. Elle est le plus souvent citée (comme donneuse de coups aux enfants, c'est elle qui déglingue les enfants). Elle laisse se faire un tripotage dégoûtant parce que l'enfant suçote son sein (pourquoi cette véhémence indignation dans ce cas et une énonciation calme de l'inceste du père sur la fille « qui se console de ne pouvoir faire l'amour avec sa femme » !)

C'est la mère qui fourre sa fille dans le lit du père ! ou la fillette qui aime trop son père.

La condition maternelle est glorifiée par ailleurs puisqu'il faudrait qu'une adolescente enceinte aille au bout de sa maternité. Est-il bien sérieux de croire, dans l'état actuel des choses, à l'épanouissement physique et psychique d'une adolescente de 15 ans qui deviendrait mère ?

Le discours chrétien que sous-entend cette prise de position est-il bien charitable envers une jeune femme qui verrait, le plus souvent, toute sa vie hypothéquée par une telle naissance ?

Que dire également du romantisme latino-chrétien qui voudrait que l'information (pratiquée dans le Nord de l'Europe) sur les mécanismes du corps, contraigne les individus à vivre de seuls sentiments ? Alors que la démarche que nous subissons est exactement inverse — c'est parce que nous ignorons nos corps que nous compensons cette ignorance dans une affectivité débridée ou pathologique qui rend notre vie en société si peu authentique, si absurde et cruelle. Comment accepter cet obscurantisme dont la femme — et par contre coup l'homme — a jusqu'à présent fait des frais — Femme mystifiée, plus souvent que mythifiée, pendant 20 siècles de culture judéo-chrétienne à travers l'ignorance de sa sexualité et l'irresponsabilité de sa maternité. Mais plusieurs points méritent qu'on les souligne car ils sont constructifs :

- L'école doit être la maison des enfants, leur refuge ; un lieu où la sexualité soit enseignée pour une autonomie et une auto-défense de chaque individu. Très tôt, dès trois ans, dès la maternelle.

- Les adultes doivent prêter assistance aux enfants. La T.V., la radio, doivent contribuer à faire comprendre ce rôle protecteur des adultes (à condition qu'il s'agisse d'authentiques adultes, notion qui reste à définir tant du côté masculin que féminin !)

- Les lois doivent faire la différence entre les enfants non nubile et les enfants nubiles qui devraient devenir juridiquement autonomes et ne plus dépendre des décisions parentales.

(1)

Béatrice Jade

(1) L'Allemagne a adopté en mai 1979, deux lois qui accordent dès 14 ans, l'autonomie juridique aux adolescents.